

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 2 (1864)
Heft: 3

Artikel: [Communications de la rédaction]
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-177070>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

matin : vâitzé lo moneint ore, mà ne faut pas badenâ ; nos ein lo trèso po su sti iâdzo, mà ne vos faut rein àubliâ dè tot cien que vé vos dere. Vos vindrài contre la miné, avoué dau pan bllian, dau roti et dau vin boutzi, mà faut que l'ein ôsse prau, faut pas ménadzi lo pan et la pedance dein elliau z'affère, ni lo bâire, et que tot sâi bon. Vos dio que nos ein noutr'affère. Portant, se par hasâ l'esprit qu'è metcheint, vos sédè, l'allâvè ûtre lo plie fort, ah ! dein stu eas ne pu repondre ni dè ma via ni dè la vûtra, et se vos oûdè on bruit d'élus-nâuvo et dès louis-d'o, cein voudra dere que faut felâ asse rido qu'on porra, po ne pas avâi le cou tordu ; cà se l'esprit no z'attappè, nos rontra le cotzon. Se cein arrevè, ma crayo que na, vos volliâ ouro lo bruit dau caisson que retchidra avoué lè z'élus ; et pu vos verrâi tot pliein dè fu pè lo bou, et lè vaudâi, lo diablio et tota la mètzance que vindrant et que farant la chetta et on trasi d'einsé. Vos âi bin ohiu. Mâ sta né nos ein lè z'élus. Apportâ pî dei satzets, que séyant fè dè tâila que n'ôssé pas servi et que n'ôssé pas ètâ à la buia, et ie faut que lè satzets séyant liettâ d'erin d'ega que n'ossé fè qu'on pollein. N'aubliâ rein. Adieusivo à ti. Vos ne mè reverrâi pas devant que vos revâyo.

Quand lau z'u tot cein de, s'ein alla trovâ quôquè z'amis et lau dese dinse : Dité vâi, vos faut mè fêre on serviço ; i'é quie sat âu bouit dâdous à quoi i'é fê à craire que vu teri frou lo soi-disant trèso dè Nernetzan ; nos volliein fêre dei bounè recâffâies, vos allâ vêre, et bâire on bon coup. Lè z'amis que ne démandâvant pas mi desirant qu'oï. — Vos foudra mettre dei tremisè per dessus voutrè z'habits, et préparâ onna dozânnâ dè petits mousis dè retaillois et dè rebibè, et preindre tot cein que fo po fêre on tzérivari d'einsé : dei pâlè, dei faux, dei couvè dè marmitè et tot lo bataellian. Laisséti tzezi on mellion su on moui dè brequès d'écouallè et dè botoillè, sara lo signa ; vos mettrâi lo fu âi rebibè et apri vos foudra bouâlâ que dei vaudâi, vos dèmenâ et corre decé delé ein faseint lo tzérivari.

Quand s'ein vegne pê vê la mi-nè, tot lo mondo sè trova à son pousto ; lo sorcier dein lo crâu, lè compére derraî lè z'âbros, et elliau que veginant po lo trèso tot aleinto dau crâu. Itè-vos quie, mè z'amis ? que dese lo sorcier à elliau z'iue ; ne budzî pas, lo vâitzé, lo vâitze. Et noutron diablio d'hommo làivè on pucheint mellion et lo laissé retzesi su lo moui dè brèquè d'écouallè. Lè compére allumant lè fû et coumeingant onna chetta, on trasi dè vaudâi ; iô vatequie ti elliau qu'êtant venus po lo trèso que fotant lo camp avau lo cret et que ne sè fant pas pressâ pos felâ. Quand furant prau liein et bô et bin via, lè compére et lo sorcier sè mirant à frecottâ dein lo crâu avoué lo pan bllian, lo roti et lo vin boutzi. Medzivant, trinquâvant et recafâvant ; l'êtant à noça et sè fasant dau bon sang. Mâ l'ein eut ion dei z'epouâiri que s'eincoblia à on gourgnon et que tzeze bas ; iô l'avâi tant pouaire que n'osa pas rebudzi de grand temps. Tot parâi quand l'eut

ohiu dèvesâ et recaffâ et trinquâ, cà l'êtâi tresâi proutzo dau crâu ; revegne on bocon dè sa pouaire, et finalâment se relèva ein se deseint dinse : — Mè boulâi ! sè fûtant dè nos... ci baugro dè sorcier, ci caion... Et s'ein alla tot lo drâi portâ plieinta contre lo diablio de Molleins. Et l'affère alla au correctionnè, po cein que lo sorcier, que n'êtâi pas sorcier, coumein vos sède, l'avâi teri quôquès pièces dè cinq batze por avâi dau boutzî, sein eien n'arrâi pas étâ condamnâ, car l'histoïre dè ti elliau to fe à recaffâ tot lo tribuna ; et ti elliau que veginant po oure l'affère ie firant dei bonnè risè. Lo diablio de Molleins conta tôt lo détâ de cein que l'avâi fê à fêre a sa beinda, et elliau qu'avant portâ plieinta ne savaud pas iô sè catzi tant l'avant dèlau.

L. FAVRAT.

Bulletin de la Bourse.

ACTIONS. — Les *bonnes* sont rares.

ARGENT. — Il est difficile de servir toutes les demandes.

INDÉPENDANCE. — Cette valeur n'est pas recherchée en ce moment. Par contre, *l'orgueil* a beaucoup monté. Nous devons toutefois rappeler que les hauts prix ne sont pas toujours les bonnes valeurs. Les infortunés actionnaires de l'Ouest en savent quelque chose.

CHARITÉ. — Nous connaissons de gros capitalistes qui préfèrent d'autres valeurs à ce genre de placement. Nous le recommandons néanmoins à l'attention de nos amis.

BONNE FOI. — Cette valeur a besoin d'appui.

MODE. — Plus variable que le *crédit mobilier* et valeur souvent onéreuse pour les maris.

BONHEUR. — Rare. Il n'y a pas de vendeurs.

MARIAGE. — Il nous semble que cette valeur est délaissée par bon nombre de spéculateurs. Les dames sauraient-elles nous dire pourquoi ?

VIN. — Beaucoup d'affaires . . . mais quelques fois au dépens du nez.

THÉÂTRE. — Manque sur place. Reste demandé.

ABONNÉS. — Le *Conteur vaudois* est toujours preneur.

X.,
agent de change.
Lausanne, 10 Décembre 1863.

Notre appel à la collaboration nous a procuré déjà d'intéressantes communications que nous soignons en portefeuille pour leur donner essor dans nos colonnes au fur et à mesure que l'espace de celles-ci le permettra. Courage donc, chers collaborateurs ; n'attendez pas même la publication d'un premier article pour travailler à un second ; envoyez, envoyez toujours ; que vos nombreuses pages fassent de notre portefeuille une véritable corne d'abondance et que leur mérite laisse notre panier dans la disette.

Mais, écoutez tout bas à l'oreille : Sur dix d'entre

vous nous trouvons en moyenne six poètes, et si vous ne devenez pas sobres en ce genre, nous craignons que le *Conteur* ne se convertisse en recueil de vers. Vous savez que, malheureusement, la poésie est mise au second plan dans ce siècle de réalisme, et qu'il faut prendre le monde comme il est. Variez donc, Messieurs ; prose, vers, prose, prose . . . vers.

— Après tout, nous nous entendrons bien ; gardez vous de froncer le sourcil et restons bons amis.

L. M.

Nous aurons le plaisir de donner prochainement à nos lecteurs une appréciation de l'ouvrage que vient de publier M. Urbain Olivier, sous le titre : *Adolphe Mory*, et dans lequel nous venons de lire des pages délicieuses.

— Un jeune homme de famille, en train d'escroquer sa fortune à venir, rédige comme suit les billets qu'il passe à ses usuriers :

« *Fin papa*, je paierai à M. un tel ou à son ordre, etc. »

Il paraît que les brouillards obscurcissent non seulement les rives du Léman, mais aussi les rives de la Broie. Nous lisons dans le *Nouvelliste* une correspondance datée de Lucens dans laquelle se trouve la phrase suivante :

« Les échos des forêts, qui n'aiment que l'harmonie, veulent aussi se faire entendre et semblent ne vouloir se perdre qu'au 40^e arrondissement pour faire oublier l'erreur des uns et le tort des autres. » Que diable cela veut-il dire? . . . On se perd en conjectures sur le sens de cet alinéa. Les échos, les forêts, l'erreur, le 40^e arrondissement . . . Sortez-vous de là.

JEAN DE BROGNY.

(Suite.)

Pierre Romilly regarda le cardinal avec étonnement, les grands seigneurs et les domestiques, présents à cette scène, firent de même ; les archers restèrent ébahis, et celui d'entre eux qui tenait Pierre au collet, le lâcha.

« Oui, oui, Messieurs, poursuivit le cardinal, tout ceci est arrivé par ma propre faute. Si cet homme se trouve dans le besoin, et si le besoin l'a mené au crime, cela vient de ce que je n'ai point acquitté une dette que j'ai contractée avec lui il y a plus de cinquante ans. Je n'étais alors qu'un pauvre petit berger arrivé nu-pieds à Genève; ce fut cet homme, ici présent, alors petit garçon comme moi, qui pria son père de me donner une chaussure. Je m'en souviens encore comme si la chose s'était passée hier, le vieux papa me dit : « Je ne te fais point cadeau de ces souliers, mais tu me les payeras un jour, lorsque tu seras cardinal. » Sa prédiction s'est accomplie, bien que ni lui, ni moi, n'y ayons cru au moment où il la fit. Me voilà cardinal, et les souliers ne sont pas encore payés. Je m'estime heureux que la

Providence me l'ait si fortement rappelé et m'ait donné occasion de réparer mon tort. Venez maintenant avec moi dans mon appartement, afin que je vous paie ma dette, Pierre Romilly. »

Pierre Romilly pouvait à peine en croire ses oreilles ; il ne lui était resté qu'un souvenir très-confus du pauvre enfant aux pieds nus, et il ne pouvait se figurer que ce même enfant fut en réalité le grand seigneur en chapeau de cardinal et vêtu de velours pourpre qui lui parlait en ce moment. Cela dépassait ses idées.

C'était pourtant la réalité, et, dans la joie de son noble cœur, le cardinal oubliait totalement que Pierre fut accusé d'un crime odieux ; il lui tendit la main et l'aida lui-même à monter les escaliers, puis il le laissa dans une chambre magnifiquement ornée, lui disant de l'attendre, jusqu'à ce qu'il eût achevé ses affaires avec les autres seigneurs. Il y passa une heure avec son fils dans une indécible attente ; enfin, le cardinal entra dans la chambre ; Corrière lui menait un homme auquel on avait lié les mains, et cet homme n'était pas autre chose que le présumé chevalier autrichien que l'on avait arrêté sur le signalement fourni par Romilly. Il pouvait d'autant moins nier, que l'on avait retrouvé sur lui les autres bijoux volés par ceux qui, la nuit dernière, avaient volé avec effraction dans la demeure du cardinal. De cette manière l'innocence du pauvre Romilly fut certaine. Le cardinal s'en montra aussi joyeux que l'accusé lui-même, qui put alors goûter tout le bonheur que cet événement lui avait procuré. Restait toujours la circonstance que Romilly, en dépit de la dépense formelle du Conseil de la ville de Constance, avait acheté la chaîne d'un inconnu ; mais cette infraction aux lois fut bientôt amnistie par l'influence de l'homme qui exerçait un pouvoir immense, et sur la ville, où il se trouvait en ce moment, et sur toute l'Europe. Romilly apprit, de la bouche même du cardinal, l'histoire du jeune berger de Brogny. Après avoir achevé ses études à Rome, il était entré comme simple moine dans la chartreuse de la Sainte-Trinité, à Dijon. Mais les profondes connaissances du jeune moine avaient bientôt répandu sa réputation au-delà des murs du couvent. Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne l'avait tiré de la solitude du cloître pour lui conférer les fonctions de prieur dans plusieurs abbayes importantes, et enfin il avait fait la connaissance du pape Clément VII, qui avait alors son siège à Avignon. De là il s'était promptement élevé aux plus hautes dignités de l'Eglise, et enfin il était devenu chancelier apostolique, et il se trouvait au concile de Constance où il dirigeait toutes les affaires, et où il couronna le pape Martin V, élu par le concile.

Il est superflu d'ajouter que, dès cet instant, la pauvreté de Romilly cessa. Non seulement le cardinal fit le nécessaire pour l'arracher de son indigence du moment, mais il lui apprit aussi qu'il serait prochainement nommé évêque de Genève, et que si Romilly voulait accepter la place de gouverneur du palais épiscopal, elle lui était assurée. Romilly accepta avec joie et reconnaissance. Le lendemain, il reprenait avec son fils la route de Genève, impatient de porter à sa femme la nouvelle de son bonheur. Tout arriva comme le cardinal l'avait annoncé ! Il devint évêque de Genève et Romilly gouverneur du palais épiscopal.

Le cardinal, une fois installé, fit construire la chapelle des Macchabées, sur les murailles de laquelle on voyait son portrait, lorsqu'enfant il gardait les bestiaux, car jamais le cardinal n'eut honte de son humble origine, et il voulut en laisser un monument durable à la postérité et prouver que l'étude, le talent et la persévérance peuvent conduire un homme aux plus hautes dignités, quelle soit sa famille et son origine.

(Traduit de l'allemand par J. Z.).

FIN.

Pour la rédaction : L. MONNET. S. CUÉNOUD.